



PROGRAMME « FOOTBALL FOR SCHOOLS » 2022/2024

SO FOOT...



FIFA®



FOOTBALL FOR SCHOOLS

...SO J.O



EDITION N°2 - 2023 / 2024



ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du football en milieu scolaire, de la convention signée en avril 2022 et de l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (M.E.N.J.S), la Fédération Internationale de Football Association (F.I.F.A), l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S) et la Fédération Française de Football (F.F.F) renforcent leur partenariat pour favoriser le développement d'actions sportives et culturelles au sein de l'ensemble des collèges du territoire français (Outre-Mer y compris).

Le dispositif « **FOOTBALL FOR SCHOOLS** » a pour objectifs :

- ✓ De proposer aux enseignants un contenu pédagogique lié à l'activité football
 - Via l'application « FOOTBALL FOR SCHOOLS » disponible sur apple store, android et tout type de smartphone.
- ✓ D'initier et faire pratiquer le football (ou le futsal) à l'ensemble des collégiens
 - Filles et garçons réunis, quel que soit le niveau de pratique
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
 - En participant à des actions du parcours citoyen
- ✓ De mettre en avant les valeurs fédérales et olympiques
 - Notamment le P.R.E.T.S (Plaisir – Respect – Engagement – Tolérance – Solidarité)
 - Les valeurs Olympiques (Respect – Amitié – Excellence)

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « **FOOTBALL FOR SCHOOLS** » lancée par le M.E.N.J, la F.I.F.A, l'U.N.S.S et la F.F.F vise à récompenser un double projet de classe, d'association sportive (A.S) ou d'un dispositif précisé ci-dessous. Les établissements français de l'étranger (collèges A.E.F.E.) sont bien évidemment invités à s'engager sur ce projet.

Sont éligibles à cet appel à projets :

DE MANIERE DIRECTE =	DE MANIERE INDIRECTE = (Soutien aux classes/collèges)
⇒ Les classes de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} (collège)	Les clubs de football (affiliés à la F.F.F)
⇒ Les Associations Sportives Scolaires (A.S)	Les collectivités territoriales (départements...)
⇒ Les sections Football scolaires (SSS, CHAS...)	
⇒ Les pôles espoirs football (masculins et féminins)	
⇒ Les instituts médico-éducatifs (I.M.E – 12/15 ans)	

Les enseignants inscrits à ce dispositif pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement spécifique se traduisant par :

- L'utilisation gratuite des contenus de l'application « FOOTBALL FOR SCHOOLS »
- De dotations en matériel (sous forme de prêts via les comités de football ou clubs de football)

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit ***impérativement*** être effectuée sur un smartphone en téléchargeant gratuitement l'application mobile : FOOTBALL FOR SCHOOLS, avant la clôture de celle-ci (date cf article 5)

L'enseignant ou responsable du projet inscrit sa ou ses classe(s) à ce projet et sur le site dédié à l'opération. La validité de l'inscription se traduit via la réception d'un mail et vous permet l'accès aux contenus pédagogiques (sportifs et transversales) de l'ensemble de l'application.

Un lien expliquant les modalités de participation sera notamment disponible sur les sites partenaires :

- ✓ du M.E.N.J (<http://eduscol.education.fr/>),
- ✓ de l'U.N.S.S ([Accueil | UNSS](#))
- ✓ de la F.F.F (<http://www.fff.fr>).
- ✓ de l'U.G.S.E.L ([Ugse Nationale](#))

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves. ([cf. Eduscol](#))

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

1. AXE SPORTIF

« LE FOOTBALL FAIT SON CYCLE OLYMPIQUE »

Au choix =

- a. Réalisation d'un cycle EPS football ou futsal, en s'appuyant sur les contenus de l'application « football for schools ».
- b. Réalisation d'olympiades footballistiques (ateliers multiples et variés), en s'appuyant sur les contenus de l'application « football for schools ».
- c. Réalisation d'une action footballistique organisée par les collégiens/iennes licenciés à la F.F.F ou U.N.S.S ou U.G.S.E.L (futsal/football) à l'attention des non-licenciés F.F.F

La découverte des nouvelles pratiques (futnet, foot en marchant, footgolf...) et des pratiques inclusives (cécifoot...) sera fortement encouragée.

2. AXE ORGANISATIONNEL / EDUCATIF

« SO FOOT – SO J.O »

- a. Réalisation d'un montage (au choix) audio/vidéo/photo, utilisant le français et l'anglais par les participants et relatant l'engagement des élèves d'une classe, d'une A.S ou d'une section sportive scolaire d'un collège à l'organisation, l'animation, l'arbitrage d'un rassemblement « FOOT A L'ECOLE » à l'attention des écoles primaires de proximité en connotant cette action

sous un format olympique (parcours de la flamme olympique, ateliers footballistiques, relais, podium olympique...)

Cette action a pour but :

- ✓ De mettre en place des activités sportives et ou réflexives permettant de sensibiliser les plus jeunes aux valeurs olympiques,
- ✓ D'officialiser de manière concrète le cycle 3 par la passerelle entre le primaire et secondaire,
- ✓ De créer un lien fort entre les participants (enseignants, élèves, partenaires, clubs...) des différents établissements de proximité,
- ✓ De mettre en avant les différents rôles sociaux « **JO** » (**J**oueur **O**riginal – **J**eune **O**fficier – **J**eune **O**rganisateur...)
- ✓ De sensibiliser à une langue vivante

Cette production devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves du collège lors du volet sportif.

OU

- b. Réalisation d'un montage (au choix) audio/vidéo/photo, utilisant le français et l'anglais par les participants et relatant la création d'une action éducative mettant en avant les différents rôles sociaux « **J.O** » d'un élève sportif = **J**oueur **O**riginal – **J**eune **O**fficier – **J**eune **O**rganisateur. D'autres rôles pourront être mis en valeur (Jeune Coach-capitaine, jeune reporter, jeune secouriste...) En s'appuyant sur l'application « FOOTBALL FOR SCHOOLS » et les thématiques abordées, une mise en lumière des aspects « engagement citoyen » - « santé » - « connaissance de soi » sera traité au cours de cette action.

Cette action a pour but :

- ✓ De sensibiliser aux différents rôles sociaux
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ De sensibiliser à l'évènement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
- ✓ De participer aux actions du parcours citoyen
- ✓ De sensibiliser à une langue vivante

Cette production devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves du collège lors du volet sportif.

OU

- c. Réalisation d'un montage vidéo sous format « **Ma Story** », utilisant le français et l'anglais par les participants et relatant l'activité et le dynamisme du football et/ou futsal pratiqué au sein de

l'établissement scolaire ou de l'association sportive scolaire (féminine et/ou masculine), autour de l'évènement des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Cette « Story » peut retracer le quotidien des élèves de l'établissement et de l'association sportive scolaire mais peut également servir de support de communication pour l'établissement ou l'association sportive scolaire.

Cette action a pour but :

- ✓ D'inclure tous les publics dans la pratique du football
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ Participer aux actions du parcours citoyen
- ✓ Favoriser le vivre ensemble autour de l'activité football/futsal dans l'établissement
- ✓ De sensibiliser à l'évènement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris
- ✓ De sensibiliser à une langue vivante

Cette production devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves du collège lors du volet sportif.

Type de fichier	Format	Durée maximum
Vidéo	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv	3 min
Photo	Jpg, png, pdf, powerpoint,	Non applicable 10 photos max

N.B = lors de l'envoi de la production, un certain nombre d'informations seront à préciser dans la vidéo :

- ✓ *Le nom de l'établissement*
- ✓ *La ville et son code postal*
- ✓ *La classe (ou les classes si AS ou SSS ou CHAS...)*
- ✓ *Le nom de l'enseignant.*

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer aux référents départementaux : FFF – EN – UNSS - UGSEL. La liste des contacts « Annuaire secondaire – Football en milieu scolaire » sera disponible sur le site internet de la FFF.

Toute vidéo supérieure à 3 min même de quelques secondes, générique compris, ne sera pas classée.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2023 / 2024

L'édition N°2 – saison 2023/2024 de l'opération « **FOOTBALL FOR SCHOOLS** » est officiellement lancée le **LUNDI 21 JUILLET 2023**.

- *Ouverture des inscriptions* = 21 juillet 2023
- *Clôture des inscriptions* = 22 mars 2024
- *Renvoi des productions au jury départemental* = 22 mars 2024 (avant 12H)
- *Jury départemental* = entre le 25 et 29 mars 2024
- *Jury académique* = entre le 02 et 05 avril 2024
- *Jury National* = entre le 22 et 26 avril 2024
- *Récompense finale* = entre le 03 et 11 juin 2024 (sous réserve)
- *Rassemblement de fin d'année* = entre le 03 juin et 05 juillet 2024
- *Remise des récompenses* = entre le 03 juin et 05 juillet 2024

ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury départemental

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la F.F.F, et de l'U.N.S.S lors du jury départemental (ou district en fonction des spécificités fédérales). D'autres partenaires locaux, tel qu'un référent U.G.S.E.L, pourront être membres du jury départemental.

Sans être obligatoire, le jury départemental pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission départementale football en milieu scolaire
- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant de l'Education Nationale (le D.A.S.E.N ou son représentant...)
- 2 représentants du district de football (élus, C.T.D D.A.P, C.T.D P.P.F...)
- 1 représentant de l'U.N.S.S (le directeur départemental ou son représentant)

A l'issue du jury, les productions lauréates départementales/district (au nombre de **2 maximum**), **accompagnées de la grille d'évaluation**, seront à renvoyer via le logiciel WETRANSFER au plus tard le 29 mars 2024 (à 12H dernier délai) aux référents académiques (F.F.F – E.N – U.N.S.S – U.G.S.E.L). La liste des contacts « Annuaire secondaire – Football en milieu scolaire » sera disponible sur le site internet « la quinzaine du foot » de la F.F.F.

Le jury départemental, via la commission mixte départementale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats départementaux.

ARTICLE 7 : La validation des productions au niveau du jury académique

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la F.F.F et de l'U.N.S.S lors du jury académique. D'autres partenaires locaux, tel qu'un référent U.G.S.E.L, peuvent être membres du jury académique.

Sans être obligatoire, le jury académique pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission régionale/académique football en milieu scolaire
- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant de l'Education Nationale (I.A I.P.R E.P.S ou son représentant)
- 2 représentants de la ligue de football (élus, C.T.R D.A.P, C.T.R P.P.F...)
- 1 représentant de l'U.N.S.S (le directeur régional ou son représentant)

A l'issue du jury, les productions lauréates académiques (au nombre de **2 maximum**), **accompagnées de la grille d'évaluation**, seront à renvoyer via le logiciel WETRANSFER à la FFF au plus tard le 05 avril 2024 (à 12H dernier délai) à l'adresse suivante : footalecole@fff.fr.

Le jury académique, via la commission mixte régionale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation académique des productions (rassemblements, animations, communication sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats académiques.

ARTICLE 8 : La validation des productions au niveau du jury national

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Education Nationale, de la F.F.F, de l'U.N.S.S, de l'U.G.S.E.L, lors du jury national. D'autres partenaires peuvent être sollicités pour faire partie du jury.

Sans être obligatoire, le jury pourra être composé à minima de :

- ⇒ Membres de la commission nationale football en milieu scolaire et universitaire
- ⇒ Représentants de l'Education Nationale (IA IPR EPS, enseignants, membres de la DGESCO...)
- ⇒ Représentants de la F.F.F (élus, présidents de districts, de ligues...)
- ⇒ Représentants de l'U.N.S.S (directeurs académiques, départementaux..)
- ⇒ Représentants de l'U.G.S.E.L

A l'issue de ce jury national, seront nommés les **2 lauréats nationaux** de cette édition 2023/2024 et auront l'opportunité de participer à l'action « 24 heures comme des bleus(e) ».

ARTICLE 9 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette année 2023/2024 :

- Chaque collège ayant participé au double volet (**sportif et organisationnel/culturel**) recevra :
 - Ballons et sacs à ballons
- Les 2 lauréats départementaux se verront attribuer :
 - Ballons – sacs à ballons – chasubles - coupelles
- Les 2 lauréats académiques se verront attribuer :
 - Un kit matériel pédagogique complet
- Les deux lauréats nationaux participeront à l'opération « 24 heures comme des bleus(e) » : les deux classes seront invitées pour passer un moment privilégié au Centre National du Football (CNF) de Clairefontaine pour rencontrer une des 2 équipes engagées aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Chaque classe sera composée de 28 personnes et une prise en charge à hauteur de 1000 euros sera mise à disposition par la fédération pour accompagner les frais de déplacements.

ARTICLE 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours « **FOOTBALL FOR SCHOOLS** » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.